



LETTER D'INFORMATION

Mercredi 05 novembre 2025

Modalités de prise en charge des examens d'ALLERGOLOGIE

Chers confrères,

Nous souhaitons vous rappeler les modalités de prise en charge des examens d'allergologie en biologie médicale au sein de notre laboratoire d'Inovie Labosud, à la suite d'une clarification réalisée auprès de l'Assurance Maladie.

Règles de non-cumul de la Nomenclature des Actes de Biologie Médicale (NABM) :

○ Dosage des IgE spécifiques unitaires :

- Maximum 5 pneumallergènes **par patient et par jour**
- Maximum 5 trophallergènes **par patient et par jour**

NB : plusieurs prescriptions datées du même jour ne permettent pas une prise en charge plus étendue et ce, même si les demandes sont enregistrées à des jours différents.

○ Les examens suivants ne sont pas cumulables entre eux :

- IgE spécifiques unitaires et tests unitaires vis-à-vis d'allergènes multiples séparés sur un même support (anologue CLA),
- Tests d'orientation (TROPHATOP, ALATOP) et tests unitaires vis-à-vis d'allergènes multiples séparés sur un même support,
- IgE spécifiques unitaires et tests d'orientation.

Le dosage des IgE totales n'est pas recommandé dans l'évaluation de l'allergie (HAS, Février 2018). Cet examen n'est cumulable avec aucun des examens sus-cités.

Les règles de non-cumuls sont applicables par patient et par jour et ce indépendamment du nombre de prescription(s). En cas de prescription(s) avec dépassement du nombre d'allergènes remboursables, les examens en sus seront facturés au patient (ou non réalisés en l'absence de son accord). Il est recommandé de faire apparaître sur la prescription la mention HN pour les examens concernés.

Bien confraternellement,

Les biologistes INOVIE Labosud